

La Nouvelle-Beauce,
forte d'une tradition
de bâtisseurs...

Fransham
Saints-Anges
Saint-Bernard
Saint-Elzéar
Sainte-Hénédiève
Saint-Isidore
Saint-Lambert-de-Lanzon
Sainte-Marguerite
Seux
Vallée-Jacques
Ville de Sainte-Marie

Ville de Sainte-Marie, le 13 décembre 2006

Projet Rabaska

Mémoire Nouvelle-Beauce

Présentation de notre organisme

Le Centre local de développement de Nouvelle-Beauce est un organisme à but non lucratif dont le mandat consiste à favoriser le développement économique du territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de La Nouvelle-Beauce. Dirigée par un conseil d'administration de 20 personnes (annexe 1 : liste des administrateurs) toutes plus représentatives les unes que les autres et issues des milieux municipal, des affaires, du communautaire, de l'agriculture, du coopératif, de l'éducation, de la santé et services sociaux, de l'industrie touristique et des travailleurs salariés, notre organisation travaille quotidiennement à supporter les entrepreneurs individuels et collectifs dans leur projet d'entreprise. Il importe de préciser que ce mandat nous est confié par la Municipalité régionale de comté de La Nouvelle-Beauce, laquelle administre les sommes qui lui sont transmises par l'État à ce niveau et possède tous les pouvoirs qui lui sont donnés dans le cadre de la *Loi 34* concernant le développement économique de son milieu. Le CLD de La Nouvelle-Beauce assure également la mise en œuvre d'un plan de développement des affaires du territoire sur une base quinquennale.

Pourquoi ce projet nous interpelle-t-il?

Notre mandat étant de favoriser le développement de notre milieu, il va de soi que nous nous sentons concerné par la réalisation de ce projet de plus de 840 M\$. En effet, nous pouvons présumer dès maintenant que les retombées économiques de ce projet seront profitables à notre communauté d'affaires à plus d'un titre. D'abord, vous n'êtes pas sans savoir que notre territoire est à proximité de la ville de Lévis et que nous sommes à moins de 65 km de l'endroit même où devrait se réaliser ce projet. Il nous semble donc plausible d'espérer que plusieurs de nos entreprises manufacturières (162), de nos entrepreneurs en construction et autres entrepreneurs spécialisés (178) puissent répondre aux nombreux besoins nécessaires à la réalisation de ce projet. *Notre proximité, croyons-nous, pourra jouer en faveur de nos entreprises souhai-*

dans les secteurs suivants : charpenterie, menuiserie, électricité, ferblanterie, ferrallerie, réfrigération, mécanique de chantiers et de machinerie lourde, acier de structure, béton, concassage, foreuse, génératrice, marteau pneumatique, cintreuse, barricade en bois, balise, pompes, blocs d'éclairage, rétrocaveuse, compresseur à air, tracteurs, grues hydrauliques, béliers mécaniques, divers services, etc.

D'ailleurs, plusieurs d'entre elles ont participé, en juin 2006, au salon des fournisseurs organisé par les intervenants socio-économiques de Lévis et le promoteur du projet.

D'autre part, les promoteurs prévoient avoir recours à une moyenne de 500 travailleurs sur le chantier durant les trois années de la réalisation du terminal. Ici encore, il est plausible de croire que plusieurs d'entre eux proviendront de notre MRC ce qui, au moment même où les experts nous prédisent un ralentissement des activités de la construction, s'annonce des plus prometteurs.

De même, considérant qu'il existe une grande complicité entre la communauté Lévisienne et celle de La Nouvelle-Beauce, et considérant que notre milieu se distingue notamment par sa qualité de vie, nous nous plaisons de croire que quelques-uns des travailleurs affectés à l'opération du terminal une fois celui-ci en opération, choisiront de s'établir en Nouvelle-Beauce.

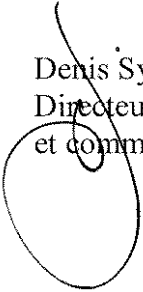
Enfin, notre expérience du monde des affaires nous laisse croire que l'implantation d'un terminal méthanier et donc, l'ajout d'une nouvelle source d'approvisionnement en gaz naturel ne pourra qu'imposer une pression à la baisse sur les prix du gaz naturel. Le promoteur et les études que nous avons consultés (Alain Lapointe, professeur spécialiste des questions énergétiques aux Hautes études commerciales) anticipent d'ailleurs une baisse potentielle de l'ordre de 2 à 5 % du prix du gaz. Il est clair que si cette situation s'avère, ces économies auront un impact positif sur nos entreprises qui sont actuellement fortement secouées par la concurrence des économies émergentes et par les entreprises localisées en régions ressources qui profitent de généreuses subventions de l'État québécois pour nous livrer une véritable guerre de prix. Les promoteurs du projet ont d'ailleurs été saisis de cette problématique et nous ont assuré de leur attention au moment de l'adjudication des contrats.

Il nous semble également plausible de croire que cette baisse de prix rendra le gaz naturel plus compétitif et ce faisant, incitera plus d'entreprises à l'utiliser comme source d'énergie. Nous pouvons anticiper que cette substitution d'énergie pourrait s'effectuer à l'avantage d'une réduction des émissions des gaz à effet de serre puisque plusieurs entreprises localisées dans nos parcs industriels sont actuellement de grands consommateurs de mazout.

Conclusion

Bref, les promoteurs du projet Rabaska ne négligent aucun effort en vue d'atténuer les impacts de leur arrivée à Lévis. Ils se sont entendus avec l'ensemble des propriétaires fonciers pour l'acquisition des terrains nécessaires à leur implantation, ils se sont engagés à enfouir l'ensemble de leur gazoduc et d'ériger des réservoirs plus larges et moins haut de 10 m, ils ont retenu un emplacement reculé par rapport au fleuve et à la route 132, ils ont accepté de construire des talus de 12 m et de les reboiser avec près de 15 000 arbres et ils ont, entre autres, accepté de remettre en culture les terres non requises pour le projet.

Pour toutes ces raisons, la réalisation de leur investissement de 840 M\$ nous apparaît plus que souhaitable et porteur en termes de développement pour l'ensemble de la communauté d'affaires régionale. Nous encourageons donc les commissaires du BAPE à émettre une recommandation positive à l'égard de celui-ci.


Denis Sylvain
Directeur général
et commissaire industriel

**CONSEIL D'ADMINISTRATION 2006
DU CLD DE LA NOUVELLE-BEAUCE**

Comité exécutif - investissement

- *André Bonneville, Affaires, (investissement)*
- *Harold Guay, Municipal*
- *Richard Lagueux, Coopération, vice-président*
- *Richard Lehoux, Municipal*
- *Roger Plante, Affaires*
- *Denis Sylvain, secrétaire-trésorier*
- *Hébert Vachon, Affaires, président*

Autres administrateurs

- *Germain Blais, Affaires*
- *Jocelyn Buteau, MDEIE*
- *Mario Caron, MRC de La Nouvelle-Beauce*
- *Marius Clautier, Agriculture et forêt*
- *Renée-Claude Drouin, Tourisme*
- *Janvier Grandin, Député provincial*
- *Yvan Leblond, Municipal*
- *Gilles Lehoux, Travailleurs salariés*
- *Michèle Michaud, Copté*
- *Sylvie Nolet, Santé et services sociaux*
- *Sonia Paradis, Municipal*
- *Alain Routhier, Communautaire*
- *Claude Turmel, Éducation*
- *Jacynthe Veilleux, Emploi-Québec*